

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Exercice 2022

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2011 présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Pour tout autre renseignement, veuillez contacter votre DDT

Accusé de réception en préfecture 039-200010650-20230706-DCC2023070-DE Date de télétransmission : 11/07/2023 Date de réception préfecture : 11/07/2023

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE	4
1.3 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	4
1.4 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	4
L'INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DU SERVICE POUR LES ANNEES 2021 ET 2022.....	5
2 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	5
2.1 MODALITE DE TARIFICATION.....	5
2.2 RECETTES.....	5
3 INDICATEURS DE PERFORMANCE	6
3.1 TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	6
3.2 ÉVALUATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR LE SPANC	6

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération du Grand Dole
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'Agglomération
- Compétences liée au service

<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle des installations	<input type="checkbox"/> Traitement des matières de vidanges	
<input type="checkbox"/> Entretien des installations	<input type="checkbox"/> Réhabilitation des installations	<input type="checkbox"/> Réalisation des installations

Territoire desservi (47 communes adhérentes au service) :

- Abergement la Ronce,
- Amange,
- Archelange,
- Audelange,
- Aumur,
- Authume,
- Auxange,
- Baverans,
- Biarne,
- Brevans,
- Champdivers,
- Champagney,
- Champvans,
- Châtenois,
- Chevigny
- Choisey,
- Crissey,
- Damparis,
- Le Deschaux,
- Dole,
- Eclans-Nenon,
- Falletans,
- Foucherans,
- Frasne-les-Meuilières,
- Gevry,
- Gredisans,
- Jouhe,
- Lavangeot,
- Lavans-lès-Dole,
- Malange,
- Menotey,
- Moissey,
- Monnières,
- Nevy-lès-Dole,
- Parcey,
- Peintre,
- Peseux,
- Pointre,
- Rainans,
- Rochefort-sur-Nenon,
- Romange,
- Saint Aubin,
- Sampans,
- Tavaux,
- Villers Robert,
- Villette-lès-Dole,
- Vriange.

Existence d'une CCSPL Oui Non

Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : Non

Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 29 juin 2021

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en **délégation de service public (affermage)**

- Nom du délégataire : SOGEDO et SUEZ
- Date de début de contrat : 1^{er} septembre 2021
- Date de fin de contrat précédent : 31 août 2021
- Date de début du contrat initial : 1^{er} septembre 2011
- Nombre d'avenants : néant.
- Missions du délégataire :
 - Le contrôle de conception et de réalisations des installations d'assainissement non collectif neuves ou en cas de réhabilitation.
 - Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes. Ce contrôle est envisagé avec une périodicité de 6 ans.
 - Le diagnostic des installations en cas de vente immobilière.

1.3 Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ 6401 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 56301.

1.4 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

		Exercice 2021	Exercice 2022
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	-	-
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	-	-
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	-	-

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour les années 2020 et 2021 est de **100**.

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalité de tarification

La redevance d'assainissement non collectif est uniquement destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations et le diagnostic vente). La part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification est forfaitaire.

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle de conception des installations neuves en €	114,63 HT	115,00 HT
Tarif du contrôle de bonne exécution des installations neuves en €	74,99 HT	95,00 HT
Tarif du contrôle des installations existantes en €	18,62 HT par an	15,40 HT par an
Tarif du contrôle des installations pour cession immobilière en €	96,49 HT	125,00 HT

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 29/06/2021 effective à compter du 01/09/2021.

2.2 Recettes

	Exercice 2021			Exercice 2022		
	Collectivité	Déléataire	Total	Collectivité	Déléataire	Total
Facturation du service obligatoire en €	0	38430	38430	0	34293	34293

3 Indicateurs de performance

3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

- Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service.

L'indicateur est le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations déclarées conformes} + \text{nombre d'installations ne présentant pas de risques}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}}$$

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2022
Nombre d'installations contrôlées conformes sans risque ou mises en conformité	2145	2187
Nombre d'installations contrôlées.	3133	3207
Taux de conformité en %	68,4%	68,2%

3.2 Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC

La population desservie par le service public d'assainissement non collectif est estimée par le calcul suivant :

$$\text{Population desservie} = \frac{\text{Population} \times \text{Nb d'abonnés d'assainissement non collectif}}{\text{Nombre d'abonnés eau potable}}$$

Quand le SPANC couvre la totalité du territoire, la population desservie est alors celle de la totalité de la commune.

Commune	nombre d'abonnés ANC	nombre d'abonnés eau potable	population communale 2021	estimation de la population desservie par l'ANC
Abergement la Ronce	342	384	874	874
Amange	10	192	494	26
Archelange	6	127	222	10
Audelange	51	146	273	95
Aumur	179	181	386	386
Authume	21	474	852	38
Auxange	81	90	203	203
Baverans	3	224	514	7
Biarne	49	210	422	98
Brevans	19	338	705	40
Champagney	16	208	474	36
Champdivers	193	198	448	437
Champvans	58	734	1490	118
Châtenois	2	176	420	5
Chevigny	129	131	287	287
Choisey	23	606	1044	40
Crissey	17	318	706	38
Damparis	29	1330	2697	59
Dole (+Goux)	314	12113	24483	635
Eclans-Nenon	14	136	389	40
Falletans	164	179	414	414
Foucherans	3	1161	2316	6
Frasne les Meulières	72	76	116	116
Gevry	0	332	725	0
Gredisans	8	69	133	15
Jouhe	8	260	596	18
Lavangeot	64	69	144	144
Lavans lès Dole	20	160	339	42
Le Deschaux	427	495	1027	886
Malange	12	122	323	32
Menotey	39	164	328	78
Moissey	15	269	582	32
Monnières	4	194	414	9
Nevy les Dole	122	140	300	300
Parcey	15	481	1025	32
Peintre	72	78	137	137
Peseux	137	154	319	284
Pointre	66	71	128	128
Rainans	11	130	274	23
Rochefort sur Nenon	37	401	680	63
Romange	5	88	205	12
Saint Aubin	11	900	1867	23
Sampans	10	497	1198	24
Tavaux	1	1947	4038	2
Villers Robert	102	116	236	236
Villette les Dole	2	414	797	4
Vriage	0	97	163	0
Total	2983	27380	56207	6531